

22 Mars 1875.

Direction Supérieure
du
Génie.

Extrait de l'Ordre N^o 3.

Travaux du fort de
Beon.

L'Inspection qu'il vient de faire des travaux entrepris autour de Lyon, donne lieu, de la part du Directeur Supérieur, aux observations, recommandations et prescriptions ci-après, qu'il communique par la voie de l'ordre.

Fort de Beon.

N^o 1 Il y a lieu de supprimer, à la gorge, l'étage casemat qui avait été projeté pour flanquer ce front. On ajoutera aussi le revêtement d'escarpe sur la courtine et les flancs du dit front de gorge.

N^o 2 On fera une nouvelle étude de la partie droite de l'ouvrage, (Flanc droit de l'Enceinte basse et du Cavalier) de manière à arriver à remplacer là aussi l'escarpe en maçonnerie par un talus en terre à $\frac{1}{4}$; on la soumettra au Directeur Supérieur le plus tôt possible :

N^o 3 Dans tout l'ouvrage, on révisera l'organisation des traversées de l'Enceinte basse, à l'effet d'obtenir une circulation non interrompue sur les terre-pleins, et l'on simplifiera le plus possible le dispositif de la bonnette.

N^o 4 La largeur des fossés doit, en principe être de 10 mètres au plafond; on s'y conformera autant que l'équilibre à obtenir entre les déblais et les remblais permettra de le faire.

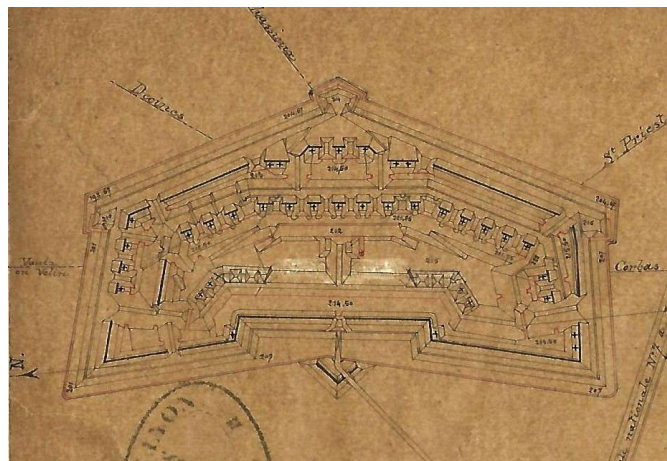
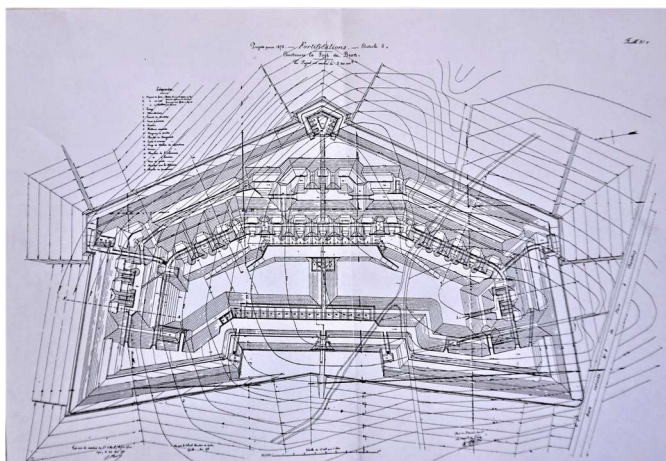
Le Directeur Supérieur recommande encore une fois de produire à bref délai les projets définitifs avec les états estimatifs à l'appui et de pousser activement l'organisation
de

de l'enceinte basse, ainsi que des magasins à poudre, dont le
prix doit figurer dans les prévisions de dépense pour l'exercice
courant.

A Lyon, le 22 Mars 1875.
Le Général, Directeur Supérieur du Génie des 13^e et 14^e Corps d'armée.
Signé: Duvall.

Pour extrait conforme:
Le Chef de B^{on} Chef du Génie.

PLANS DU FORT DE BRON EN 1875



Extrait de l'ordre N° 3 – Construction du Fort de Bron

L'instruction qu'il vient de faire des travaux entrepris autour de Lyon de la part du Directeur Supérieur aux observations recommandations et prescriptions ci-après , qu'il communique par la voie de l'ordre.

Fort de Bron

1°_ Il ya lieu de supprimer à la gorge, l'étage casematé qui avait été projeté pour flanquer ce front. On ajournera aussi le revêtement d'escarpe sur la courtine et les flancs du dit front de gorge.

2°_ On fera une nouvelle étude de la partie droite de l'ouvrage (Flanc droit de l'Enceinte basse du Cavalier) de manière à arriver là aussi l'escarpe en maçonnerie par un talus en terre à $\frac{1}{4}$; on la soumettra au Directeur Supérieur le plus tôt possible.

3°_ Dans tout l'ouvrage, on revisera l'organisation des traverses de l'Enceinte basse à l'effet d'obtenir une circulation non interrompue sur les trre-pleins et l'on simplifiera le plus possible le dispositif de la bonnette.

4°_ La largeur des fossés doit en principe être de 10 mètres du plafond; on s'y conformera autant que l'équilibre à obtenir entre les déblais et les remblais permettra de le faire.

Le Directeur Supérieur recommande encore une fois de produire à bref délai les projets définitifs avec les états estimatifs à l'appui et de pousser activement l'organisation de l'enceinte basse ainsi que les magasins à poudre dont le prix doit figurer dans les prévisions de dépense pour l'exercice courant.

A Lyon, le 22 mars 1875.

*Le Général Directeur Supérieur du Génie des 13° et 14° Corps d'Armée
Signé: Duval.*